

La séance du conseil communal du point de vue du CSV

Après avoir prêté serment au cours de la semaine, Marie-Paule Schroeder a pu participer à sa première séance du conseil communal et se présenter elle-même après les mots de bienvenue.

L'ordre du jour comprenait de nombreuses questions de personnel et de contrats, ainsi que des adaptations de différents règlements.

Dans le domaine des **finances**, le compte administratif et le compte de gestion étaient soumis au vote. Comme le conseil communal disposait d'un courrier du ministère contenant plusieurs remarques, notre présidente de groupe a demandé des explications plus détaillées concernant la procédure d'attribution. Elle a également sollicité des informations complémentaires au sujet des modifications budgétaires.

Par ailleurs, un budget spécifique devait être approuvé pour un projet d'envergure. Un **jardin climatique** sera aménagé entre la Rue Schauwenburg et la Rue de Dippach.

Nadine Schares s'est penchée en détail sur ce projet de jardin climatique. Elle le considère comme un projet très beau et polyvalent. De nombreux éléments différents y sont intégrés, offrant aux visiteurs et visiteuses diverses possibilités de découverte, tant dans la conception et le choix des matériaux que dans les concepts, les idées et les plantations. Il convient également de souligner l'aspect pédagogique et informatif du projet, qui lui apporte une dimension supplémentaire.



La participation financière des « Amis de la Fleur » est également particulièrement réjouissante : dans le cadre de leur jubilé en 2027, ils contribueront au financement du projet.

Le développement du projet est lui aussi très réussi. Une entreprise spécialisée servira de base au projet ; elle est déjà connue pour avoir réalisé d'excellents projets dans notre commune partenaire. Parallèlement, le service technique, l'experte en environnement, le garde forestier et les jardiniers seront associés dès le début. Leurs expériences et leurs idées pourront ainsi être prises en compte, et il sera possible de réfléchir ensemble à ce qui pourra être réalisé en interne ainsi qu'à ce qui sera envisageable par la suite pour la commune en matière d'entretien et de maintenance. Pour Nadine Schares, il s'agit de la bonne approche : associer dès le départ tous les partenaires qui seront ensuite responsables du bon fonctionnement du projet, de son entretien de qualité et de son développement à long terme. Ainsi, non seulement un projet beau et bien pensé est élaboré, mais l'on veille également dès le début à ce qu'il puisse fonctionner durablement et déployer pleinement ses effets.

Il est très réjouissant de constater que la discussion menée lors de la dernière séance du conseil communal en juillet a été reprise et que la question du **congé parental** a été approfondie en collaboration avec les responsables du **SEA** (1). Jusqu'à présent, le règlement prévoyait que

pendant un « congé parental à temps plein », aucun des enfants ne pouvait fréquenter le SEA. La disposition désormais proposée crée une possibilité supplémentaire permettant de soutenir les familles de manière ciblée et concrète lorsque cela s'avère nécessaire.

L'idée fondamentale du congé parental est de permettre aux parents de rester à la maison avec leur enfant et d'en assurer la prise en charge. Dans la pratique, d'autres situations peuvent toutefois se présenter. Par exemple, lorsqu'il y a d'autres enfants plus âgés dans la famille, que des rendez-vous médicaux s'imposent, qu'un parent élève seul ses enfants ou qu'aucun grand-parent ni autre soutien familial n'est disponible à proximité, cette mesure peut représenter une aide très précieuse pour certaines familles.

Concernant la mise en œuvre pratique, une question reste à clarifier : étant donné que le règlement a dû être modifié non seulement en ce qui concerne le congé parental, mais également au sujet du comportement des enfants, les parents devront malheureusement signer à nouveau le règlement. Dans ce contexte, notre présidente de groupe a proposé que les modifications apportées au nouveau règlement soient clairement mises en évidence afin que les parents puissent identifier d'un seul coup d'œil les points qui ont été modifiés par rapport à la version précédente.

Art. 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES FAMILLES NON-PRIORITAIRES : « FRIENDS DAY »

Les familles « non-prioritaires » pourront inscrire leur(s) enfant(s) pour les mardis, jeudis et pendant les vacances scolaires. Un courrier est envoyé aux familles après la rentrée scolaire et les enfants pourront intégrer le SEA **pour le Congé de la Toussaint**.

- Les enfants peuvent participer au « friends day » s'ils fréquentent les **cycles 1-4 de l'école fondamentale de Bertrange (hors précoce)**, après **inscription préalable** et ceci dans la limite des places disponibles.

- Le « friends day » est proposé pendant la période scolaire chaque mardi et jeudi **entre 12 h et 16 h30** et pendant les vacances scolaires de 8 h à 14 h ou de 12 h à 18 h.

Les frères et sœurs de l'enfant dont les parents bénéficient d'un congé parental ont également le droit de s'inscrire aux « Friends Days » selon les horaires mentionnés précédemment.